

# Commission Technique

## Plénière

### MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

***Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.***

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

**Lundi 19 octobre 2019**

**Réunion**

### MEMBRES :

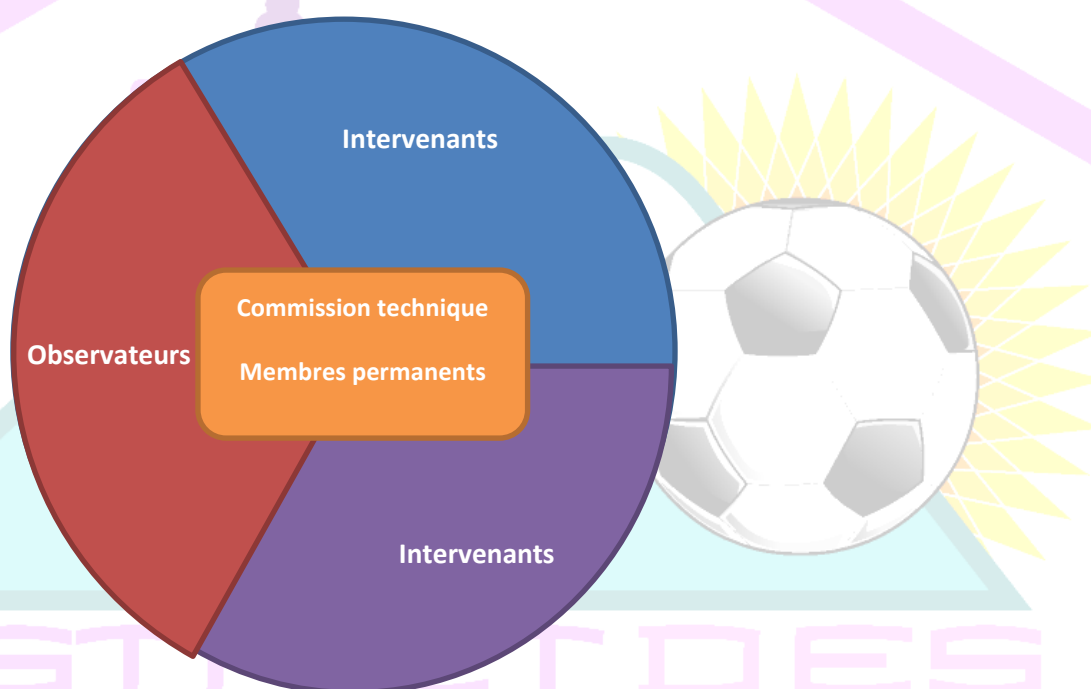
Assistent : Mrs Christophe BELLARD, Théo BELLARD, Kader BENAÏSSA, Pierre-Yves BERNIER, Cédric CARREZ, Yann CROUHY, Rémi FANTO, Julien MOLINATTI,

Excusés : André BODJI, Cyril ROUVIER,

## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La commission technique doit fonctionner avec deux profils, comme évoqué lors du 1<sup>er</sup> comité directeur :

- Des **membres permanents** (à minima titulaire du BMF, ou coopter par la commission) en charge des orientations techniques et de la conduite des dossiers en lien avec les commissions concernées (voir ci-dessous).
- Des **intervenants** en fonction de leur domaine de prédilection pour mener à bien les différentes actions organisées sur le territoire (détection, observation, JND, rassemblements festifs, ...)



Les intervenants sont membres de la commission technique. Ils ne sont sollicités que lors des actions techniques.

Les membres permanents sont sollicités 4 à 5 fois durant la saison sous forme de réunion/échange. Ils interviendront également auprès des autres commissions en fonction de leur attributions et appétences.

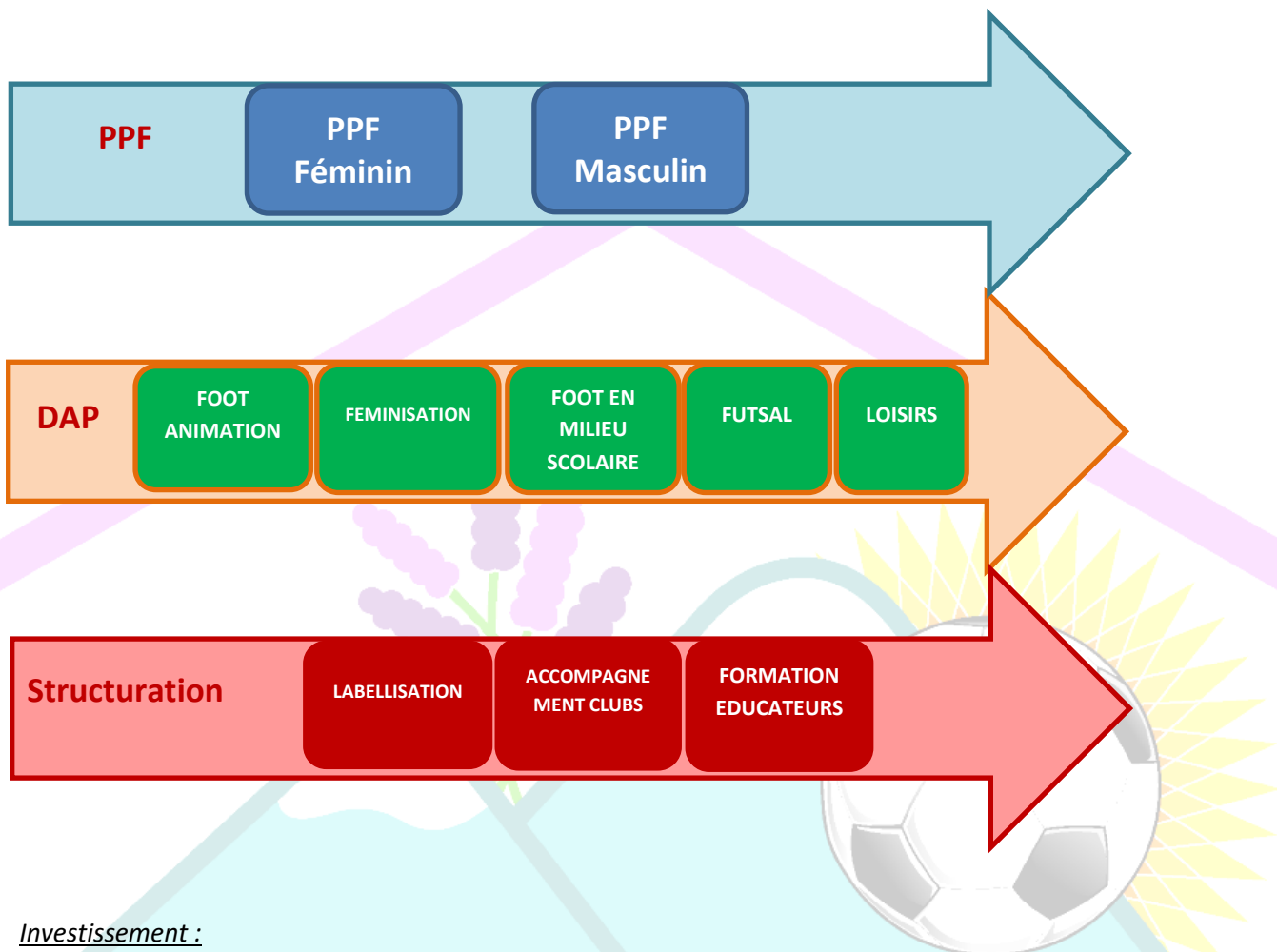
### Missions et responsabilités

La commission technique permanente a pour mission :

- Définir les priorités techniques pour le district des Alpes de football, en accord avec les orientations fédérales,
- Suivre l'application de ces priorités techniques par le biais de ses commissions,
- Réfléchir sur des thématiques d'actualité en lien avec notre territoire (problématiques rencontrées),
- Mener les actions techniques programmées et nécessaires (CPD, JND, Futsal des neiges, ...)
- Créer du lien entre les éducateurs.

Pour cela, elle doit avoir une responsabilité sur chaque dossier.

Chaque membre interviendra sur au moins un dossier en fonction de ses appétences.



#### Investissement :

- 4 à 5 rassemblements (réunions / temps d'échanges) au programme sur la saison mêlant convivialité et expérimentation.
- Participation aux réunions de travail en fonction de sa responsabilité
- Participation aux actions techniques en fonction de sa responsabilité et de ses disponibilités

Le Président de la commission technique, soutenus par les Conseillers Techniques Départementaux devra veiller à l'avancement de chaque dossier et l'engagement de tous les membres.

#### LES GRANDES DATES 2020/2021

##### **Grands évènements**

- Plateau de Noël U7 – Samedi 12 ou 19 décembre 2020
- Date limite de candidature Label Jeunes – 31 décembre 2020
- Journée Féminine Futsal – Samedi 13 et Dimanche 14 février 2021
- Festival U13 Phase départementale – Samedi 27 mars 2021
- Fête 100% Féminine – Samedi 15 mai 2021 (Ascension)
- Challenge U11 – Samedi 22 mai 2021
- Journée Nationale des Débutants (JND) et Journée PEF Label U11 – Samedi 29 mai 2021
- Journée de Clôture U9 – Samedi 13 juin 2021

Masculin	Féminin
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>U15G</b></li> <li>• 21/10 détection</li> <li>• 27-28/10 stage départemental</li> <li>• 18/11 match amical</li> <li>• 20/11 interdistrict contre le district de Provence à Venelles</li> <li>• <b>U13G</b></li> <li>• 27/1 et 3/2 rassemblement nord/sud</li> <li>• 17/2 rassemblement Final (pole et espoir du foot)</li> <li>• <b>U14G</b></li> <li>• À définir</li> <li>• <b>U12G</b></li> <li>• Avril rassemblement nord/sud</li> <li>• Mai rassemblement Final</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>U15/U14 Féminines</b></li> <li>• 21 et 28 /10 : CPD</li> <li>• 4/11 : match amical à Manosque</li> <li>• 11/11 : Interdistrict contre le Vaucluse et la Provence</li> <li>• <b>U14/U13/U12 Féminines</b></li> <li>• 2/12 : Détection</li> <li>• 24-25/2 : CPD</li> <li>• 7/4 : CPD</li> <li>• 20 et 21 /4 : Stage Ligue (U14F)</li> <li>• <b>U13/U12 Féminines</b></li> <li>• 21 et 22 avril : Stage départemental (CPD)</li> <li>• Juin - Finalité</li> </ul>

## DEFINITION DE NOS PRIORITES

### **Parcours de Performance Fédéral (PPF)**

Un brainstorming est organisé dont les réponses serviront de base de travail pour le futur CTD PPF autour de la problématique suivante :

« Comment élever le niveau de nos représentants alpins ? »

- **Multiplier les rassemblements (CPD)**
- **Anticiper les générations dès les U12**
- **Réformer les championnats (U13/U15)**

### **DAP – Foot Animation**

Une réflexion par groupe a été menée afin de donner 3 axes de développement pour amener les clubs à rendre leur école de football pertinente.

Les priorités retenues sont les suivantes

- Formations des éducateurs et des dirigeants

### **DAP – Loisirs**

Suite à la présentation des pratiques diversifiées réalisée par PY Bernier (CTD DAP), il est demandé à chaque membre de choisir deux pratiques à mettre en place (expérimenter ou promouvoir sur un évènement).

- Foot en marchant – 5 voix
- Futnet – 5 voix
- Foot5 – 3 voix
- FitFoot – 1 voix
- Foot à 8 – 1 voix
- Futsal – 0 voix

Par conséquent, la commission loisirs :

- ⇒ Maintient sa démarche sur le foot à 8
- ⇒ Oriente ses démarches sur le Foot en marchant et le futnet

## DAP – autres domaines

Pour les domaines de la féminisation, du futsal, du football en milieu scolaire, les priorités sont données par les orientations prises par les commissions

### FEMINISATION

- Critérium U17F : 4 équipes
- 4 nouvelles équipes spécifiques
- 3 EFF labellisées /an

### FMS

- Mise en place d'une commission
- Nombre d'intervenants
- Augmenter le nombre de cycle

### FUTSAL

- Diagnostic à faire
- Réflexion sur offre de pratique
- Maintien de la pratique associée

### Structuration des clubs

Pour ce volet, les objectifs suivants sont définis :

#### LABELLISATION

- 2 labels supplémentaires ou renouvelés
- Taux de clubs labellisés toujours supérieur à 15%

#### ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

- Mise en place du binôme élu / techniciens
- 100% de clubs dans la démarche de l'autodiagnostic accompagné

#### FORMATION DES EDUCATEURS

- 80% des formations programmées maintenues
- Définir un plan de formation (CFF3 en août, CFF1 à la Toussaint, ...)

## REFLEXION SUR L'OBLIGATION DES JEUNES

Suite à la situation suivante :

- Vœu d'un club en 2019/2020
- Volonté du comité directeur de proposer aux clubs une solution adaptée
- Volonté du comité directeur d'avoir une politique incitative dans la formation des joueurs.
- Baisse du nombre d'équipes en U19
- Baisse du niveau du football à 11

Une réflexion est menée par groupe. Les orientations suivantes sont proposées au comité directeur.

Projet n°1 Obligation 1  
équipe U19

- *Incitation à faire des U17 et U15 pour préparer les U19*
- *Garantie d'une pratique U19*
- *Difficulté due aux études des jeunes*

Projet n°2  
Obligation 2 équipes du Foot  
à 11

- *Maintien du problème en U19*
- *Nécessite une réforme des championnats jeunes (U20-U19-U18)*
- *Facilité immédiate pour les clubs*
- *Frein au développement*

Projet n°3  
Obligation 1 équipe en foot  
à 11 et 1 équipe Foot  
animation

- *Incitation des clubs à avoir une politique jeunes*
- *Adaptation en D2 avec obligation d'une équipe en foot animation (faire voter)*

Un lien fort avec deux composantes est apparu :

- La mise en place des championnats jeunes
- Le lien avec les obligations demandées en R2



## REFLEXION SUR LE CHAMPIONNAT D3 SENIORS

Les orientations proposées :

- Suppression de la D3 et mise en place d'un championnat D2 en 2 poules.  
→ Problème des clubs ayant 2 équipes dans cette division.
- Réforme des championnats jeunes U19 en U20 (comprenant U18-U19-U20) avec une accession possible directe en D1 seniors.

## REFLEXION SUR LES CHAMPIONNATS JEUNES (FOOT A 11)

Un travail par groupe, a mis en lumière les orientations à prendre dans le projet de réforme.

- Suppression des brassages
- Création d'une D1 réduite par catégorie, basée sur des critères objectifs comprenant
  - Les résultats sportifs générationnels (donc de la catégorie inférieure en N-1)
  - La structuration du club (labels, et/ou accompagnement des clubs)
  - L'encadrement (niveau de formation)
  - Des malus (discipline, forfait en N-1)
  - Des bonus (cartons verts, participation active au PEF, ...)
- Modifier les catégories
  - U15-U14
  - U17-U16
  - U20-U19-U18

Mais cela amènera une difficulté sur le système générationnel en U20.

Prochaine réunion à définir après l'arrivée du futur CTD PPF.

Le Président de séance

C.BELLARD

Secrétaire de séance

C.CARREZ



DISTRICT DES  
ALPES  
DE  
FOOTBALL